

Déclaration Liminaire CSAL emplois Finances Publiques Haute-Garonne du 12 janvier 2024

Monsieur le président,

Nous y voilà, une nouvelle année commence, avec de nouvelles résolutions ? Hélas, non ! Le monde d'après que certaines voix naïves espéraient à la sortie de la pandémie mondiale de Covid, est identique au monde d'avant. La paix, la possibilité de vivre sereinement, humainement serions-nous tenté.e.s de dire, sont encore et toujours refusées à une partie de la population de notre planète. Le monde, les nations, se sont dotés d'institutions censées assurer une stabilité, un contrôle, une gestion des conflits. Les événements de ces dernières années démontrent malheureusement le contraire : Balkans, Ukraine, Rwanda, Yémen, Haut-Karabagh, Palestine (la liste n'est, hélas, pas exhaustive). « *Faut qu'ça saigne* », comme le chantait dans un autre contexte Boris Vian, qui a aussi chanté « Le déserteur », hymne à la paix s'il en est...

Prenons pour illustrer notre propos l'exemple de l'Organisation des nations unies. On peut lire sur son site internet, dans la rubrique « historique » : « les dirigeants internationaux ont émis le souhait de créer un mécanisme dont l'objectif serait de prévenir de futurs conflits et au sein duquel toutes les nations travailleraient ensemble à maintenir la paix ». L'objectif est bien évidemment louable mais, comme souvent dans la création d'une institution, « le diable se cache dans les détails ». En effet, l'ONU (au passage, comme la V^{ème} république en France) s'est dotée de mécanismes qui permettent de mettre en avant de grands principes... et de ne pas les appliquer. Plus concrètement, le conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni le 23 décembre avec à son ordre du jour (et après cinq jours d'intenses tractations entre « les grands de ce monde » (avec moult guillemets) une résolution sur la Palestine. L'impérialisme américain avait, quinze jours plus tôt, affirmé son hostilité à un appel au « cessez le feu » et, on vous le donne en mille, le texte voté n'en fait pas mention. Cette résolution constitue donc un blanc seing pour que le massacre continue et l'État d'Israël ne s'est pas fait prier depuis. Précisons que la France a également voté la résolution en l'état. Depuis, le gouvernement « démocrate » Biden a décidé, sans vote du Congrès, un crédit militaire supplémentaire de 147,5 millions de dollars à Israël et de nombreux États de l'Union européenne continuent à prêter gentiment leurs aéroports et bases militaires pour permettre aux États-Unis de convoyer leurs instruments de mort jusqu'à Tel Aviv.

La CGT rappelle ici sa revendication de lutte pour la Paix et continuera à s'associer à toutes les initiatives visant à exiger un « cessez le feu » en Palestine et partout dans le monde, en rappelant l'aphorisme d'Anatole France : « *On croit mourir pour des idées, on meurt toujours pour des industriels* ». Pour ceux qui ont un agenda sous la main, nous portons à votre connaissance qu'une manifestation pour appeler à un cessez-le-feu aura lieu ce samedi 13 janvier à 14h00 à Toulouse au départ du métro Jeanne d'Arc.

Sur le plan national, la paix n'est pas non plus à l'ordre du jour d'un point de vue social. Dans ses vœux au pays, le président Macron a évoqué le « réarmement de la nation » dans le domaine militaire, mais aussi civique, économique et même en matière d'État et de services publics. Le seul vrai réarmement qu'il a accompli est le réarmement militaire, avec les 413 milliards votés pour sept ans au budget des armées (« *le doublement en dix*

ans » du budget du ministère a-t-il précisé dans son allocution). Car pour ce qui est du reste, le « réarmement » se fait plutôt au profit du capital financier, tant les actionnaires et le CAC 40 n'ont pas à se plaindre de la mandature macroniste depuis 2017. Le quotidien « Les Echos » rapporte dans son édition du 29 décembre que les bourses mondiales ont atteint de nouveaux sommets. Ainsi, en une année, l'indice boursier français CAC 40 a augmenté de 16,4 %, son équivalent américain Dow Jones de 13,6 % et l'indice NASDAQ (une autre bourse américaine basée sur les entreprises du secteur technologique) de 44 %. Dans ce même numéro, les Échos informent également que l'augmentation en 2023 de la fortune des 500 personnes les plus riches du monde s'élève à 1 500 milliards de dollars (1 364 milliards d'euros, soit, pour l'exemple, le financement d'un Smic net annuel en France pour 81 millions de salarié·e·s). Comme on dit familièrement, ça roule pour eux...

Alors, comment, puisque nous sommes soi-disant en crise économique, que le « quoi qu'il en coûte » a plongé le pays et la planète entière dans un abyme dont il va avoir beaucoup de mal à s'extirper, comment se fait-il que les plus riches parviennent encore et toujours à augmenter leur capital et la population laborieuse peine chaque lois un peu davantage à boucler ses fin de mois ?

Nous nous permettons, sans être exhaustifs, d'avancer deux causes :

- la première est le pont d'or qui est offert aux entreprises, notamment en France. Entre 2000 et 2019, l'aide publique aux entreprises a crû de 40,5 milliard d'euros à 156,9 milliards (deux fois le budget de l'Éducation nationale en 2019), passant de 2,7 à 6,2 % du PIB (source : IRES). Alors que la dette publique est encadrée par les sacro-saints critères du pacte de stabilité, au niveau des entreprises, « sky is the limit » comme disent nos voisins d'outre-Manche ! Et pendant ce temps, les coups bas continuent de pleuvoir contre les conquêtes sociales des salarié·e·s, notamment une des plus essentielles qui est la Sécurité sociale. Nous ne reviendrons pas longuement sur les coups de boutoir que cette vieille dame a subit depuis 1945 (un petit hommage rapide à la très impopulaire CSG de M. Rocard, adoptée elle aussi par un 49-3 qui a été suivie d'une motion de censure rejetée... pour 5 voix, toute ressemblance, etc, etc). Après les 3,5 milliards de coupe franche dans un système de santé déjà moribond (loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 adoptée elle aussi sans vote ni débat), voici que le gouvernement entend engager de nouvelles « économies » pour la « Sécu ». Emboîtant le pas à une proposition de loi déposée en novembre 2022 par le rassemblement national qui visait à augmenter les salaires en réduisant les cotisations sociales des employeurs, la première ministre a exposé le 7 décembre dernier « *Augmenter le salarié coûte cher à l'employeur et rapporte peu aux salariés. J'ai missionné deux économistes pour qu'ils réfléchissent à une meilleure articulation entre salaires et cotisations sociales* ». Ces mêmes bandits de grands chemins qui ont dépecé comme jamais la protection sociale depuis leur arrivée au pouvoir (221 milliards d'exonérations de cotisations patronales de 2018 à 2021, soit autant qu'entre 2010 et 2017 - Source ACOSS). Et ce seraient les salarié·e·s qui coûtent chers !!!

- la seconde est le coût représenté par l'immigration en France. Un petit temps de pause pour voir si tout le monde est attentif. C'est marrant, quand c'est Emmanuel Macron ou Elisabeth Borne qui le disent, ça passe « crème ». Quand c'est la CGT, ça surprend encore un peu. Pour redevenir sérieux, c'est réellement l'argument essentiel que vient d'utiliser la majorité gouvernementale pour justifier sa loi ignoble dite « asile-immigration »,

qui inscrit dans la loi la préférence nationale, applaudie par le Rassemblement du même nom.

Nous avons assisté au triste spectacle d'un Emmanuel Macron soufflant des consignes dans l'oreillette de la première ministre qui a multiplié les gages aux Républicains, sous les applaudissements nourris du RN : remise en cause du droit du sol, restriction du regroupement familial, délit de séjour irrégulier, création de quota d'étrangers, limitation des prestations sociales et, cerise sur le gâteau, lettre au président du Sénat pour l'assurer d'une réforme de l'aide médicale d'État début 2024. La majorité gouvernementale a préféré céder aux menaces fantasmées de « l'appel d'air » (les arrivants seraient attirés par notre modèle social généreux). Ce n'est pas grave si aucune étude n'a jamais démontré de lien entre les deux. Le gouvernement se satisfait de quelques sondages sur le sujet. Peut-on raisonnablement croire que des migrants subsahariens rejoignent l'Europe, au péril de leur vie, pour se faire poser des hanches en plastique et bénéficier des APL ? Mais oubliez les « premier·e·s de cordée » encensé·e·s par le gouvernement durant la crise du Covid. Deux ans plus tard, la main se tend plus facilement en direction de l'extrême-droite. Macron a préféré les sirènes du national-populisme à l'amélioration des droits fondamentaux. La CGT, là encore, sera de toutes les mobilisations ayant pour objectif le retrait de cette loi scélérate.

Ces positions gouvernementales sur la guerre et l'immigration sont révélatrices du libéralisme autoritaire qui est développé depuis 2017. Il en découle un rejet dogmatique de tout ce qui est impôts et cotisations sociales, ce qui implique la nécessaire diminution de la dépense publique, un travail d'affaiblissement des représentant·e·s des salarié·e·s (au travers des lois travail et de la loi « transformation de la Fonction publique »). La démocratie est, elle aussi, affaiblie par les épisodes de la loi retraites et les 23 textes passés en force au moyen de l'article 49-3.

Dans les administrations comme la nôtre, cela se traduit très concrètement par une remise en cause des droits dérogatoires des représentants des personnels, la suppression des CAP locales et la remise en cause des droits et garanties des personnels. La multiplication des recrutements de contractuels (1 600 prévus en 2024) est dans la droite ligne de la libéralisation et de la politique de déréglementation et de précarisation qui est l'apanage du capitalisme le plus virulent. Pour les tenants de ces doctrines, un bon salarié est un salarié qui vit dans la crainte (de perdre son travail, de ne pas obtenir sa mutation, son avancement...), tout comme un bon étranger sur le territoire est un sous-citoyen qui vit lui aussi dans la peur, avec des droits moindres et la terreur permanente de se faire expulser. Il suffit de regarder avec précision les ministères qui ont eu les honneurs lors du budget adopté autoritairement en 2024 : armées, police et justice.

Ce CSA va entériner 19 nouvelles suppressions d'emplois dans notre département, qui s'ajoutent aux centaines supprimées depuis la création de la DRFiP en 2008. Au passage, nous tenons tout de même à féliciter deux de nos éminents directeurs qui, contrairement à la majorité, voire la totalité des agents du département, ont une garantie d'emploi sur leur poste et leur résidence jusqu'au 31 décembre 2026, ce qui au vu de leur année de naissance devrait les mener pas trop loin de la pension. Alors discuter avec vous des endroits où vous les avez supprimés n'est bien évidemment pas dans notre ADN. Vous avez prévenus les responsables des services concernés avant les représentants des personnels et ces dernier·e·s calculent, depuis, comment ils vont pouvoir organiser la pénurie en 2024. Les dindons de cette mauvaise farce seront, une fois encore, les

usager·e·s et les agent·e·s chargé·e·s d'essayer de leur fournir le service public auquel elles et ils ont droit. Mais au travers des interpellations qui montent de toutes parts, vous vous rendez bien compte que la pression monte dans la marmite. Les résultats des enquêtes diligentées par les « barreaux » Bercy (informatique, conditions de travail...), même si elles sont largement boycottées par une grande partie des « rameurs », sont significatifs d'un rejet des conditions de travail et de rémunération par les collègues. La faible attractivité de nos métiers en est une preuve supplémentaire.

Avant de vous laisser disserter sur le bien-fondé d'avoir supprimé un emploi ici plutôt que là, nous souhaitons que vous puissiez adresser rapidement un message à votre bon maître Jérôme Fournel. Dites-lui que si les explications qu'il devra peut-être fournir à la justice concernant les conditions financières du transfert de Neymar au PSG lui laisse un peu de temps et si le remaniement ministériel à venir ne l'entraîne pas dans sa chute, il serait bien qu'il revienne à la table des négociations le 29 janvier dans des dispositions plus constructives. Rappelons que ce grand serviteur de l'État, qui a semble-t-il aidé Gérard Darmanin à soustraire aux Finances publiques quelques millions d'euros de cotisations sociales et de recettes fiscales, est le même qui nous présentait récemment ses vœux depuis les studios de l'Hollywood toulousain à 220 000 euros et proposait fin novembre dernier aux agents des Finances publiques... 46 centimes bruts d'augmentation d'ACF par jour, en toute dignité. Prévenez-le que s'il n'envisageait pas de revenir avec des propositions indemnitaires qui avoisinent en montant, a minima, celles dont ont bénéficié les soignants (pour rappel, un complément de traitement indiciaire de 183 euros par mois, soumis à cotisation retraite), qu'il ne prenne même pas la peine de revenir, car sans augmentation du point d'indice (Guérini nous l'a déjà promis), sans diminution du temps de travail et sans augmentation indemnitaire « au niveau », sa chemise prendrait le risque d'être froissée, ou à défaut, son égo visiblement surdimensionné.

En ce qui nous concerne, en solidarité avec tous les personnels des services que vous allez continuer à maltraiter, et notamment les collègues du SPF que nous avons collectivement invités hier à venir vous dire directement ce matin combien ils avaient apprécié vos fausses promesses, nous ne resterons pas plus longtemps dans cette salle.